

Les organismes de l'intérieur de la Colombie-Britannique ont lu cette réponse avec beaucoup d'intérêt, car je leur ai fait parvenir des exemplaires de cette lettre. J'aimerais que le ministre commente plus tard ce qui se fait à cet égard. Et la lettre se termine ainsi:

Les ministres compétents des deux gouvernements ont échangé des lettres afin d'examiner de quelle façon ils pourraient collaborer étroitement à la mise en valeur et à la gestion de la région. Cet examen a été utile et j'espère qu'il mènera bientôt à un accord visant à coordonner, dans la collaboration, les divers secteurs de cette activité, à l'avantage de la faune elle-même ainsi que des habitants de la région et des personnes qui la visitent.

Cette initiative intéresse vivement les habitants du Sud-Est de la Colombie-Britannique, surtout ceux qui s'occupent de la faune, et nous serons heureux d'apprendre ce qu'on a fait jusqu'ici. J'aimerais aussi signaler au ministre que de nouvelles voies migratoires semblent s'établir. J'ignore si c'est à cause des travaux sur le fleuve Columbia ou pour d'autres raisons, mais des canards et des oies émigrent près de Beaton, sur le bras nord des lacs Arrow. Ils vont en très grand nombre dans un endroit appelé *Shoreholme*, sur le lac Arrow supérieur. Nous n'avons encore jamais vu cela. C'est un changement intéressant. Il y en a d'autres qui vont hiverner dans les terres basses juste au sud de Burton, sur le fleuve Columbia. Il semble que les canards aient changé leurs voies migratoires. J'ai cru que le ministre et ses fonctionnaires aimeraient l'apprendre.

Lorsqu'il répondra, j'aimerais que le ministre nous dise aussi où en sont les consultations entre le Service de la faune et les fonctionnaires compétents de la Colombie-Britannique au sujet des nombreux problèmes relatifs à la faune et aux poissons. Ces problèmes ont été créés par la mise en œuvre des entreprises visées par le traité du Columbia, et portent sur le saumon mâle et d'autres espèces de poissons, ainsi que sur la nécessité d'aménager un étang d'incubation pour les truites. Je dois dire que nous avons eu jadis près de Gerrard un étang piscicole appartenant au gouvernement fédéral, qui produisait de grandes quantités de poissons que l'on déversait ensuite dans les divers lacs. Tout allait à merveille et nombreux furent les pêcheurs et autres habitants du Sud-Est de la Colombie-Britannique qui eurent à déplorer le fait que le gouvernement fédéral ait jugé bon il y a quelques années de discontinuer ce programme. Je crois même qu'il y a assez longtemps de cela. L'étang piscicole rendait de précieux services à l'époque.

J'ai une ou deux propositions à faire. Il serait à propos que le ministre et ses hauts fonctionnaires songent à la nécessité d'un code

national d'éthique concernant les agriculteurs et les chasseurs, au Canada. Presque chaque province a une législation particulière sur les violations de la propriété et autres délits de ce genre. En général, l'agriculteur veut bien collaborer avec les chasseurs si on respecte ses droits, mais non si on laisse ses barrières ouvertes et que son bétail se met à errer sur les routes. Il est arrivé, entre autres choses, que des chasseurs aient flambé la queue des bœufs dans les montagnes, et que d'autres aient apporté de la bière, cassé les bouteilles et laissé au bord du ruisseau des tessons sur lesquels les bovins se sont coupé les pattes. Il y a des années, il était très facile d'obtenir un accord entre les propriétaires fonciers et les agriculteurs pour permettre aux gens de la région de chasser et de pêcher, mais avec la multiplication des routes, des indésirables pénètrent dans ces régions. Ils ne chassent pas nécessairement au sens véritable du terme; ils tirent plutôt sur tout ce qui bouge, y compris les écrevilles, les oiseaux et les bêtes de ce genre.

• (4.30 p.m.)

J'estime que les services de faune feraient bien de collaborer avec les organismes du même genre pour examiner la possibilité de soumettre cette question à l'une des conférences fédérale-provinciales. Grâce à la collaboration des ministres de l'agriculture des différentes provinces et à celle du ministre fédéral de l'Agriculture, peut-être pourrait-on rédiger un code national acceptable aux associations d'agriculteurs et aux organismes de la faune. Les gouvernements provinciaux consentiraient peut-être alors à intégrer ce code à leur législation. Les gens pourraient ainsi faire la pêche ou la chasse et jouir de la grande nature sans porter atteinte aux droits des propriétaires fonciers et des agriculteurs. Il me semble que nous pourrions agir à cet égard et j'aimerais que la question soit déferée au ministère compétent, à l'occasion d'une conférence fédérale-provinciale. Le ministre actuel pourrait prendre l'initiative des démarches en collaboration avec le ministre de l'Agriculture. C'est un objectif vers lequel nous devrions tendre.

Pour terminer, je ferai une autre proposition, que j'ai déjà présentée deux fois. Je crois fermement que le pays a besoin d'un collègue qui enseignerait les principes de la conservation de nos richesses naturelles, notamment du poisson et de la faune. Dans le pays, il y a de bons jeunes gens qui ne sont pas portés vers l'université ni très intéressés à une formation scolaire supérieure, mais qui pourraient se rendre utiles en ce domaine après avoir suivi pendant un ou deux ans des cours sur les